

# ASSOCIATION "FONDATION JULIE"

23 route de Barembach, 67130 SCHIRMECK

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SCHIRMECK

site internet : [www.ass-fondation-julie.org](http://www.ass-fondation-julie.org)

Courriel : [fondation-julie@aliceadsl.fr](mailto:fondation-julie@aliceadsl.fr)

avril 2008

Chers adhérents,

## ASSEMBLEE GENERALE

Notre dernière AG s'est tenue le 16 novembre 2007. Rappel des moments importants de l'année écoulée, projets pour l'année à venir (voir ci-dessous), bilan financier et réélection du bureau (pas de changement). Prochaine AG le 14 novembre 2008.

## DEBAT

Le **23 mai 2008**, à 20h30, à la salle des fêtes de Schirmeck, se déroulera une nouvelle réunion publique. Le sujet :

### **«Face à un individu dangereux que fait-on de lui en fin de peine ? »**

Les discussions porteront sur le traitement de la récidive depuis la loi de décembre 2005, l'évaluation de la dangerosité, la mise en place de centres fermés.....

Nous avons invité :

Mme Josiane Bigot, Magistrat - Mme Marie Receveur, Juge d'Application des Peines -  
Mme Catherine Roth-Muller, Avocat - M. Yves Charpenel, Avocat à la Cour de Cassation -  
M. Pierre-Victor Tournier, Chercheur au CNRS - M. Frédéric Bierry, Maire et Conseiller  
Général - M. Jean-Maxime Baye, Président de l'Association « Enfance et Sécurité » -  
M. Thierry Moser, Avocat - M. Jean-Georges Rohmer, Psychiatre - M. Bernard Legras,  
Procureur Général – M. François Biringer, Psychologue.

Nous demanderons aux intervenants leur avis sur la revendication de l'Association  
Fondation Julie concernant l'enfermement définitif des « Assassins pervers, sadiques et  
barbares »

Cette réunion publique sera animée par Jacques Fortier, journaliste aux Dernières  
Nouvelles d'Alsace et Olivier Vogel, journaliste à France Bleu Alsace.

## COMMEMORATION

Une autre date est à retenir. **Le 28 juin 2008**. Le comité Jeune vous invite à une marche  
silencieuse entre Russ et Steinbach. Le chemin sera jalonné de panneaux rappelant les  
moments les plus importants de la courte vie de Julie.

## SOIREE

Le comité jeune réfléchit à l'organisation d'une soirée dont le but serait la collecte de fonds pour que l'Association Fondation Julie continue son travail d'amélioration des textes de loi. L'actualité nous démontre la légitimité de ce travail.

## DEPLACEMENT

Nous nous sommes rendus à Paris le 30 janvier pour participer à une conférence de presse organisée par Monsieur Escarfail, président de l'APACS. Nous voulions marquer notre désaccord sur l'amendement qui rendrait la loi sur la rétention de sûreté applicable, au mieux dans 15 ans. Malheureusement, cette conférence de presse a eu très peu de retombées.

## LOI SUR LES CENTRES DE RETENTION

Nous avons suivi depuis le début, toutes les étapes franchies par la loi Dati sur les centres de rétention. Si le projet de loi ne répondait pas totalement à nos attentes, il était une réponse à une de nos revendications, à savoir « garder à l'écart un individu que l'on sait dangereux ». Malheureusement, d'après les « sages », garder enfermé un individu dangereux est anticonstitutionnel. Dans le débat qui oppose une dure réalité à une idéologie, c'est l'idéologie qui a gagné.

En résumé, une loi de grande envergure réduit à une peau de chagrins. Un point positif, toutefois, l'existence d'un débat.

Nous avons été conviés, avec d'autres associations de victimes, à rencontrer Monsieur Sarkozy le 3 mars 2008. Notre Président nous a confirmé sa volonté de ne plus relâcher d'individu que l'on sait dangereux. C'est pourquoi il a confié une mission à Monsieur Lamanda, premier président de la cour de cassation, afin de trouver une solution. Nous sommes retournés à Paris le 6 mars 2008, toujours en compagnie d'autres associations, pour une discussion de 2 heures avec 3 conseillers de Mme Dati sur ce même sujet. Il est prévu de nous revoir.

Nous espérons obtenir un rendez vous avec Monsieur Lamanda.

## DERNIERE MINUTE

Suite aux élections municipales, notre président, Jean Louis Renaudin démissionne. Ses fonctions au sein du conseil municipal de Russ sont incompatibles avec celles de président d'associations. Il préfère donc se retirer. C'est un membre du bureau qui assurera l'interim jusqu'à la prochaine AG.

## RAPPEL

Merci de nous signaler tout changement d'adresse courrier ou internet. Nous vous rappelons que l'envoi de courrier informatique est beaucoup plus facile pour nous, alors n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse e-mail.

LE COMITE